



DECISION N° 2023-268

**Contrat de cession avec l'association Parole à Part  
pour la représentation du spectacle "Veillée de  
contes" à la Bibliothèque Jean d'Ormesson à  
Perpignan dans le cadre de la nuit de la lecture**

Direction de la Culture  
Médiathèque

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil municipal ;

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-23 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjoints et/ou Conseillers municipaux ;

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 28/06/2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire, dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;

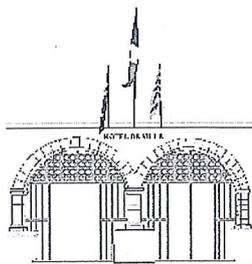
Vu l'article R2122-3 relatif au marché passé sans publicité ni mise en concurrence dans le cadre d'une performance artistique unique ;

Considérant que la Ville de Perpignan souhaite programmer un atelier dans le cadre de ses activités dans les bibliothèques et médiathèque de la Ville à l'occasion de la manifestation nationale « Nuit de la lecture » ;

**DECIDE**

**Article I**

La Ville de Perpignan conclut un contrat de cession avec l'association « Parole à Part », pour assurer le spectacle « Veillée de contes », le vendredi 20 janvier 2023 de 20 h à 21 h à la bibliothèque municipale Jean d'Ormesson.



**Article 2**

La Ville de Perpignan s'engage à verser à l'association, sur présentation d'une facture à l'issue de la prestation, la somme de 400,00 € TTC (quatre cents euros TTC).

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

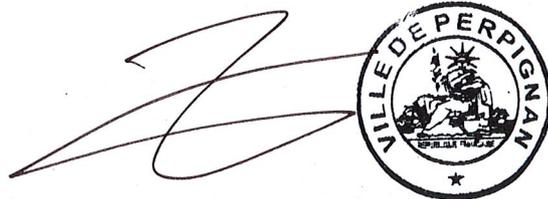
Fait à Perpignan, le **09 MARS 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230309-167971-AU-1-1

Accusé reçu le : **09 MARS 2023**

Affiché le : **09 MARS 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'VILLE DE PERPIGNAN' and a small star at the bottom.